

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT DÉPLACEMENT DU MARCHÉ
N° 2021-31-MM**

Le Maire de Barfleur,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et L2212-2
- Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement sur le quai à l'occasion de la fête foraine,

ARRÊTE :

Article 1 : Le marché sera déplacé le samedi 07 août 2021 et le mardi 10 août 2021 sur la place du Général de Gaulle (devant la Poste).

Article 2 : Le stationnement sera interdit Rue de la Planque, à partir de la Rue de la Poste jusqu'à la Rue de l'Abbaye, les 07 et 10 août 2021. La circulation Rue des Jardins sera interdite les 07 et 10 août 2021.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les services municipaux.

Article 4 : Le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Barfleur, le 29 juillet 2021

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE BARFLEUR' at the top and '50760' at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a sun.

Michel MAUGER